

Vos questions / nos réponses

Est-ce que je peux faire interner ma fille qui est toxicomane

Par [Profil supprimé](#) Postée le 14/02/2022 10:40

Bonjour ma fille est toxicomane depuis plus de 10 ans elle prend de l'héroïne de la cocaïne des valium des séresta de la méthadone de l'alcool elle devient parano elle ne mange plus j'aimerais la faire interner mais je ne sais pas comment faire pourriez-vous m'aider

Mise en ligne le 17/02/2022

Bonjour,

Nous supposons que si vous réfléchissez à l'éventualité d'une demande soins sous contrainte pour votre fille c'est que vous êtes très inquiète de son état et qu'elle ne consent pas à être hospitalisée. Nous ne pourrons à notre niveau évaluer si la situation de votre fille pourrait ou non relever d'une SPDT (Soins Psychiatriques à la Demande d'un Tiers). Les demandes de soins sans consentement ne sont possibles en effet que dans le secteur psychiatrique.

Selon l'article L. 3212 du code de la santé publique, une personne peut faire l'objet de soins sans consentement à la demande d'un tiers lorsqu'elle est atteinte de troubles mentaux qui rendent impossible son consentement et lorsque son état impose des soins immédiats assortis d'une surveillance médicale constante, en milieu hospitalier, ou régulière, sous la forme de soins ambulatoires.

Nous vous joignons en bas de message un lien qui explique les conditions et la procédure de cette mesure de demande de soins. Comme vous le lirez, la demande du tiers doit être assortie de 2 certificats médicaux de moins de 15 jours attestant des troubles mentaux de la personne concernée.

Peut-être pouvez-vous vous rapprocher du ou des médecins qui suivent votre fille dans le cadre de ses prescriptions d'anxiolytiques et de méthadone et ainsi obtenir un avis médical.

Dans le cas où vous n'en auriez pas connaissance, nous vous joignons également les coordonnées du CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de votre ville où vous pourriez demander à être reçue en tant que parent pour être conseillée et soutenue face à ce qui se présente de difficile avec votre fille. Les consultations dans ces centres sont individuelles, confidentielles et non payantes.

Nous restons disponibles si vous souhaitez revenir vers nous pour prendre le temps d'échanger plus directement sur les difficultés dans lesquelles vous vous trouvez. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat jusqu'à minuit.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures su

Association Addictions France - CSAPA de Bar-le-Duc

5, Place de la République
55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 26 01

Site web : addictions-france.org

Secrétariat : Sur rendez-vous. Lundi de 9h à 13h et de 15h30 à 19h, mardi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h30, mercredi de 9h à 12h, jeudi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h, vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h.

Consultat° jeunes consommateurs : Assurée par une éducatrice spécialisée. Sur rendez-vous aux horaires d'ouverture du centre.

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- ["Soins pour troubles psychiatriques"](#)